

Aspirmatic**2 I FL No Change Service!**

Version 01.08

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 11.05.2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial : Aspirmatic 2 I FL
 Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
 Robert-Koch-Str. 2
 22851 Norderstedt
 Allemagne
 Téléphone: +4940521000
 Téléfax: +494052100318
 mail@schuelke.com
 www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI
 +49 (0)40/ 521 00 544
 (Schülke France +33-(0)1-49 69 83 78)
 pab@schuelke.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0)40 / 52 100 -0

Application : Désinfectants

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Étiquettes ICAO / Indication de danger:

Xi Irritant
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : (Préparation)
 Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants	No.-CAS	No.-CE	Symbol e	Phrase(s) R	Concentration
Chlorure de diméthylodioctylamm onium	5538-94-3	226-901-0	C, N	R22, R34, R50	5 - 8 %
Éthanol	64-17-5	200-578-6	F	R11	< 5 %

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Ingestion : Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Pas de précautions spéciales.
Moyen d'extinction approprié : Eau, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Pas d'information disponible.
Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : Pas de danger spécial attendu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Autres informations : Protéger de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé.
Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Aspirmatic

2 I FL No Change Service!

Version 01.08

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 11.05.2011

Composants	No.-CAS	Valeur	Base
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable: 960 mg/m ³ Valeur limite acceptable: 500 ppm	TRGS 900
Éthanol	64-17-5	Valeur Limite Plafond: 1.920 mg/m ³ Valeur Limite Plafond: 1.000 ppm	TRGS 900
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable: 1.900 mg/m ³ Valeur limite acceptable: 1.000 ppm	OSHA

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min.) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min.) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : liquide
Couleur : bleu
Odeur : caractéristique

Autres données

- Zone de solidification : env. 0 °C
- Début d'ébullition : env. 100 °C
- Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: ISO 2719
- Densité : env.0,99 g/cm³ à 20 °C
- Hydrosolubilité : à 20 °C
dans toutes les proportions
- pH : env.7 à 1.000 g/l (20 °C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses : Aucun raisonnablement prévisible.

Produits de décomposition : Aucun raisonnablement prévisible.
dangereux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Autres informations : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. la classification a été déterminée selon les indications de la directive.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Toxicité pour les bactéries : CE50 520 mg/l
Méthode: OECD 209

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : env. 2630 mg/l
Substance d'essai: solution de 1%

Autres informations : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED)

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conseils généraux : Dans la CE, ce produit est classifié selon la Directive 93/42/CEE sur les appareils médicaux. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Symbole

:



Xi
Irritant

Phrase(s) R

: R36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) S

: S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37

Porter des gants appropriés.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

: Étiquetage conformément au Règlement 648/2004, < 5 % tensioactifs non ioniques, < 5 % savon, parfums

Législation nationale

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: 1 %

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

VOC-Teneur

: aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11

Facilement inflammable.

R22

Nocif en cas d'ingestion.

R34

Provoque des brûlures.

R50

Très toxique pour les organismes aquatiques.

L'information donnée est uniquement destinée à des mesures de sécurité possibles et elle est basée sur nos connaissances actuelles. L'information ne donne aucune garantie des propriétés du produit. Le destinataire/utilisateur de nos produits est lui-même responsable d'appliquer les lois et réglementations en vigueur.

Les changements envers la dernière édition!!!